

L'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine (ORDEC)

Règles de fonctionnement

Version n°3 du 28 novembre 2019

1 Contexte

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est vue confier la compétence de planification en matière de prévention et de gestion des déchets. Au-delà de sa portée juridique, cela implique de coordonner l'ensemble des actions menées sur le territoire régional en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets et contribuer à la transition vers une économie circulaire. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), accompagné d'un plan d'action en faveur de l'économie circulaire, confère ainsi à la Région des missions de définition, d'animation et de pilotage des politiques locales de prévention et de gestion des déchets. En parallèle, les thématiques « déchets et économie circulaire » sont portées par d'autres travaux de planification en cours : le Schéma Régional Biomasse (SRB) et le volet énergie-climat du SRADDET.

Au niveau des collectivités locales, de nombreux territoires sont mobilisés dans le cadre de démarches « zéro déchet, zéro gaspillage », voire s'inscrivent dans des dispositifs volontaires régionaux (contrat d'objectif Déchets Economie Circulaire avec l'ADEME, démarches d'écologie industrielle et territoriale avec la Région et l'ADEME). Le suivi de ces démarches demande des méthodes de collecte et de calcul de données harmonisées (sources, indicateurs, modes de calcul...), et la remontée d'indicateurs pertinents à l'échelle régionale.

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, en lien avec l'Etat, ont choisi de mettre en œuvre un Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine (ORDEC) afin de fournir des données permettant l'état des lieux et le suivi de l'ensemble des thématiques couvertes par ces plans et démarches : tous les déchets produits et/ou traités sur le territoire, mais aussi les flux de matières et ressources locales.

Cette connaissance doit également contribuer à l'optimisation des politiques déchets et à l'identification d'opportunités de filières à créer pour favoriser le développement économique. En particulier, la connaissance des flux de déchets et matières générées par les entreprises, notamment les déchets d'activités économiques et les déchets du BTP, indispensables pour favoriser l'émergence de projets, et en lien avec l'économie circulaire, sera prise en compte.

Cet Observatoire est chargé de mener la collecte des données, les mettre en cohérence et les analyser selon un processus qui présente toutes les garanties de fiabilité, de transparence méthodologique et de respect des règles de confidentialité des données. Afin de fournir les conditions d'un diagnostic compris et partagé des enjeux de la Nouvelle-Aquitaine par les acteurs régionaux, l'Observatoire doit également constituer un réseau

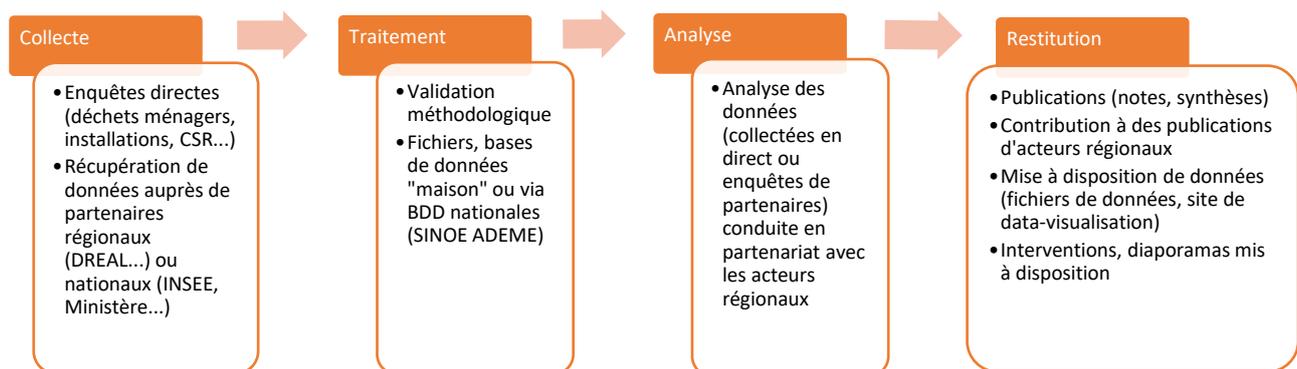
de partenaires et favoriser les conditions d'un échange entre ces acteurs (collectivités, Etat, fédérations professionnelles, chambres consulaires...).

2 Objectifs de l'ORDEC

L'Observatoire régional se fixe les thèmes d'observation et de suivi suivants :

- Production de déchets en Nouvelle-Aquitaine : déchets non dangereux non inertes, déchets inertes, déchets dangereux ;
- Devenir des déchets produits en Nouvelle-Aquitaine et des déchets traités en Nouvelle-Aquitaine dans les installations de tri, valorisation et élimination ;
- Flux de matières et de ressources en Nouvelle-Aquitaine ;
- Organisation de la prévention, la gestion des déchets et l'économie circulaire en région : compétences et organisation de la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets en région, acteurs de la prévention, la gestion des déchets et plus largement l'économie circulaire, y compris les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Aspects socio-économiques de l'économie circulaire et des déchets en Nouvelle-Aquitaine : emplois, chiffres d'affaires, financement et coûts du service public de gestion des déchets ;
- Aspects environnementaux associés : émissions de GES induites, poids « carbone », émissions de gaz à effet de serre évitées.

Les quatre étapes du processus d'observation et de suivi (collecte/traitement/analyse/restitution des données) portées par l'ORDEC sont rappelées schématiquement ci-dessous :

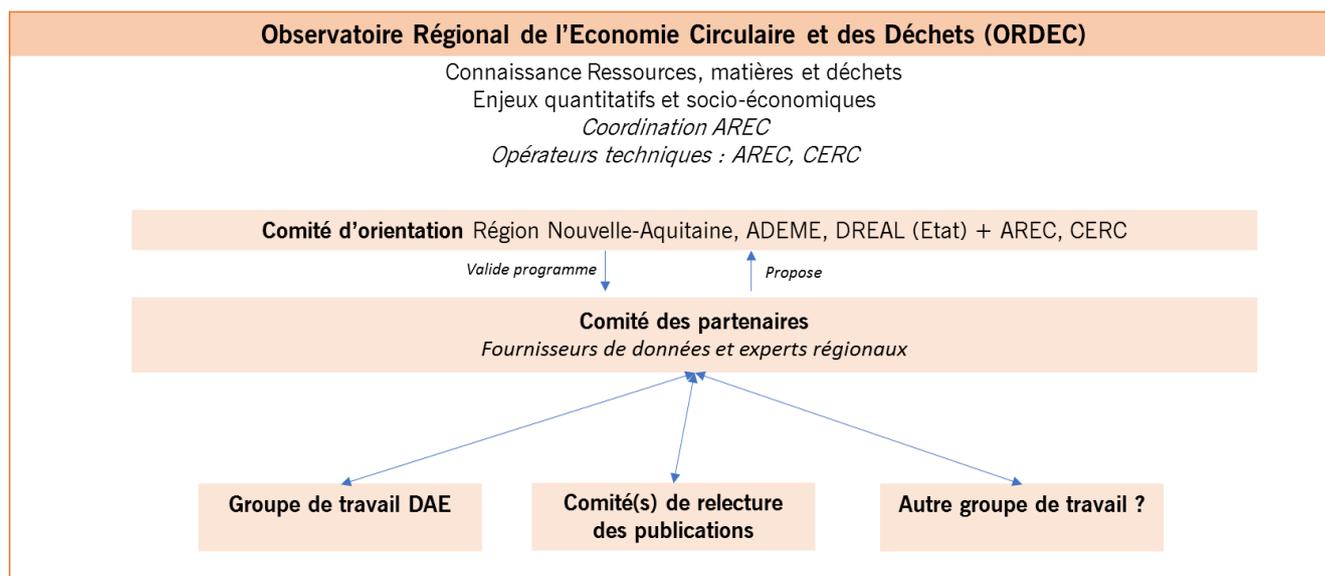


Pour l'ensemble des thèmes d'observation et de suivi, les travaux de l'Observatoire s'étendent selon six champs d'intervention :

- Etat des lieux, bilans, « photo à un instant t » de la situation régionale et locale ;
- Suivi des travaux de planification régionale ou locale ;
- Projections vis-à-vis d'objectifs régionaux (PRPGD, SRB) et nationaux (LTECV, feuille de route économie circulaire) ;
- Contribution à des travaux de prospective et de scénarisation ;
- Suivi des démarches territoriales de prévention des déchets et d'économie circulaire ;
- Expertise à partir de la donnée, vis-à-vis des porteurs de politique publique : aide à la définition d'indicateurs de suivi, production d'analyses, études et cartographies d'enjeux...

3 Organisation de l'Observatoire : une gouvernance à trois niveaux

L'Observatoire constitue un réseau de partenaires. Il ne dispose pas de structure juridique propre, mais se base sur une gouvernance assurée par un **comité d'orientation**, qui œuvre en lien avec un **comité des partenaires** et des **groupes de travail** associés. Il repose sur une coordination assurée par l'AREC. Les **règles de fonctionnement**, définies dans ce présent document, sont adressées pour accord à chaque membre de l'Observatoire.



3.1 Comité d'orientation

Composition : Région Nouvelle-Aquitaine (Vice-Président en charge de l'Environnement et de la Biodiversité), Etat (Préfet ou DREAL), ADEME Nouvelle-Aquitaine (Directeur Régional). Les rôles du comité d'orientation sont les suivants :

- établit les orientations, décide des travaux à réaliser dans le cadre de l'Observatoire ;
- valide le programme annuel de travail ;
- prend avis auprès du comité des partenaires ;
- approuve l'entrée des nouveaux Membres.

3.2 Coordination de l'Observatoire : AREC Nouvelle-Aquitaine

- organise les réunions des comités et groupes de travail ;
- met en place des accords bilatéraux de transmission de données avec les fournisseurs de données de l'Observatoire ;
- effectue les travaux en lien avec les opérateurs techniques et réalise les publications de l'Observatoire.

3.3 Opérateurs techniques de l'Observatoire : AREC et CERC Nouvelle-Aquitaine

- gèrent et administrent les outils et bases de données de l'Observatoire ;
- définissent une convention de partenariat AREC-CERC qui précise l'organisation et la répartition des missions techniques de chacun.

3.4 Comité des partenaires

Le Comité des partenaires met en relation les fournisseurs de données, relais et experts régionaux de la thématique pour construire et valider les méthodologies de mobilisation des données et définir des indicateurs de suivi pertinents.

Adossé à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (CCES), dont la composition est proche, il se réunit selon les mêmes fréquences et dans la mesure du possible la même journée que la CCES.

Composition : principalement des fournisseurs de données, destinataires des travaux de l'ORDEC, relais d'informations et organisations expertes des enjeux « déchets » et « ressources »

Rôle du comité :

- est force de proposition sur le programme d'actions de l'Observatoire ;
- acte les documents et les rapports produits par l'Observatoire ;
- propose et suit les activités des groupes de travail de l'Observatoire.

3.5 Groupes de travail, comités de relecture

- créés ad hoc selon les sujets étudiés ;
- constitués de membres du comité des partenaires et d'autres acteurs régionaux suivant leur degré d'expertise sur le sujet étudié ;
- contribuent à la réalisation des travaux de l'Observatoire ;
- co-valident les outils, documents et rapports produits par l'Observatoire.

A noter : il ne s'agit pas nécessairement de créer de nouveaux groupes de travail. Selon les besoins et les thèmes étudiés, il pourra s'agir de groupes d'échanges par mail (relecture et validation de documents par exemple) ; des comités existants et déjà en place pourront également être mobilisés pour la construction de méthodologies d'observation.

4 Diffusion des informations

Les publications de l'Observatoire sont définies dans le cadre du programme de travail annuel de l'Observatoire. Toutes sont mise à disposition en version papier sur demande et en ligne a minima sur le site de l'AREC.

Des outils en ligne permettant la datavisualisation des données et la récupération de fichiers de données sont également développés.

Le partage et la mise à disposition de la connaissance régionale issue de l'Observatoire repose également sur les réseaux de diffusion de connaissance existants, tel le réseau RECITA déjà constitué avec les acteurs de l'économie circulaire de Nouvelle-Aquitaine et animé par SOLTENA.

5 Composition de l'Observatoire

Parmi les principaux acteurs à associer au processus d'observation, il s'agit de prendre en compte les porteurs de politique publique régionaux sur l'économie circulaire et les déchets, les fournisseurs de données de l'Observatoire et les experts et relais régionaux de la thématique :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- ADEME Nouvelle-Aquitaine,

- Représentants de l'Etat (DREAL, DRAAF, ARS, DIRECCTE) et organismes associés (Agences de l'Eau, INSEE)
- Collectivités et syndicats à compétence Collecte et/ou Traitement des déchets,
- CERC Nouvelle-Aquitaine,
- Conseils départementaux,
- Eco-organismes,
- Fédérations déchets et fédérations professionnelles
- Chambres consulaires régionales,
- SOLTENA
- Associations et agences régionales ou locales œuvrant en lien avec la thématique (économie sociale et solidaire, protection de l'environnement, protection des consommateurs, urbanisme)

La liste des participants au Comité des Partenaires et aux différents groupes de travail est disponible en ligne et actualisée régulièrement.